

La Médiation

Médiatrice Scolaire :

Véronique Gonzales

06 14 38 35 69

mediation@ddec37.org



✚ Qu'est-ce qu'un médiateur ?

Le médiateur est un professionnel qui propose à des personnes qui ont un différent de trouver une solution à leur problème. Il n'est ni juge ni arbitre et ne représente ni l'une ni l'autre des personnes en présence. Si cela ne pouvait être le cas (connaissance personnelle ou professionnelle), un autre médiateur pourrait intervenir. Le médiateur travaille en toute confidentialité et veille au maintien d'un climat de respect, de dignité et d'équité.

Il permet aux personnes engagées dans la médiation d'instaurer une communication minimale et d'élaborer leurs propres solutions en tenant compte de la place et du rôle de chacun.

Le médiateur peut aider à l'élaboration d'accords communs, durables, centrés sur l'intérêt de l'enfant et de l'élève. Il aide les professionnels à trouver une solution acceptable pour chacun.

✚ Qu'est-ce que la Médiation ?

La médiation, c'est un espace de transition afin de prendre de la distance par rapport à la situation pour réfléchir ensemble à la résolution du différent ou du conflit. C'est construire ensemble l'avenir.

C'est un lieu confidentiel, en dehors des établissements scolaires où se vit le conflit. Le médiateur ne prend pas parti et ne juge pas.

C'est un lieu de rencontre pour comprendre la situation et rétablir le dialogue. C'est un espace pour identifier les besoins, les différences, les valeurs de chacun et les harmoniser afin de créer un climat favorable aux apprentissages



scolaires et à la vie commune au sein de l'établissement. C'est un temps de réflexion pour élaborer ensemble des solutions qui conviennent à chacun et permettent de poursuivre l'exercice de la responsabilité parentale, éducative ou d'enseignement.

Qui est concerné ?

Les parents d'élèves, les enseignants, les éducateurs, les chefs d'établissements et toutes les personnes de la communauté éducative, soucieuse des répercussions des conflits familiaux ou scolaires sur le bien-être et la scolarité des enfants à l'école.

Les adultes qui souhaitent mettre un terme à des situations bloquées et acceptent de réfléchir ensemble à de nouvelles solutions pour sortir du conflit et prévenir les conflits futurs.

Comment faire ?

Vous pouvez contacter directement la médiatrice lorsque vous sentez que la situation s'enlise et avant que des décisions scolaires ou judiciaires soient prises.

La médiatrice vous recevra d'abord pour un entretien individuel d'information. A l'issue de ce rendez-vous, vous pourrez décider ou non de l'intérêt de la médiation pour la situation qui vous amène.

Si vous vous engagez, la médiatrice vous recevra avec la (ou les) personne(s) concernée(s).

